

# Vade-mecum à l'attention des étudiant·e·s

**Stage dans le cadre du programme de spécialisation de Master en Littératures comparées de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.**

**Module *MA-SPEC-CIEL-03* *Projet individuel***

Dans le cadre de leur programme de spécialisation « Littératures comparées » du Master ès Lettres à l'Université de Lausanne, les étudiant·e·s réalisent un stage pour 5 crédits ECTS avant, après ou parallèlement à leur participation à l'Atelier des comparatistes, dispensé chaque semestre de printemps et également crédité de 5 crédits ECTS. Les deux enseignements se valident séparément pour porter à 10 crédits ECTS le module 3 du plan d'études du programme (*MA-SPEC-CIEL-03*). La suite de ce document porte uniquement sur le stage et non sur l'Atelier des comparatistes.

Deux grandes orientations peuvent être données à ce module, par le biais de l'Atelier des comparatistes comme du stage :

- 1) Une orientation professionnelle : les étudiant·e·s réalisent un stage au sein d'une institution culturelle qui fait vivre, partage, promeut et/ou médiatise les littératures (site internet et/ou revue spécialisé·e en critique littéraire, journalisme littéraire, éditeur littéraire, bibliothèques et archives littéraires ou manifestation littéraire) ;
- 2) Une orientation académique : les étudiant·e·s effectuent une première expérience de recherche en littératures comparées par le biais de partenaires académiques ou dans le cadre des activités scientifiques (journée d'étude, colloque ou projet de recherche) organisées par le Centre interdisciplinaire d'étude des littératures (CIEL) ou par ses membres affilié·e·s.

## Choix et organisation du stage

L'étudiant·e cherche et choisit un stage dans le domaine littéraire parmi la liste des partenaires du Centre interdisciplinaire d'étude des littératures (CIEL) accessible en suivant ce lien : <https://www.unil.ch/ciel/home/menuinst/formation/programme-de-specialisation/stages.html>.

Nous encourageons également les étudiant·e·s à trouver de nouvelles possibilités de stage selon leurs intérêts et compétences propres. La conclusion d'un accord est, en revanche, du ressort du/de la responsable du programme de spécialisation. L'organisation d'un stage demande quelques mois de préparation, veillez donc à anticiper, surtout dans le cas où aucun accord préalable entre l'institution pressentie et le programme de spécialisation ne préexiste.

En cas d'intérêt pour un stage académique, nous vous conseillons de suivre l'actualité des recherches et des projets conduits en littératures comparées en Faculté des lettres en suivant ce lien : <https://www.unil.ch/ciel/home/menuinst/recherche.html>, à prendre part aux activités et événement scientifiques organisés par le CIEL et à vous adresser à la direction et/ou la coordination du programme (*cf. infra*), ou aux enseignant-e-s partenaires.

## Durée du stage

Le stage est crédité de 5 crédits ECTS, ce qui correspond en principe à 125 heures de travail, soit trois semaines à temps plein ou six semaines à temps partiel. Les heures de travail peuvent cependant être réparties sur une période plus longue – par exemple sur l'entier d'un semestre – à un taux d'activité moindre, à la convenance de l'institution partenaire et/ou de l'étudiant-e et en accord avec le/la responsable du programme de spécialisation. Le temps de travail comprend idéalement aussi la rédaction d'un bref rapport de stage (*cf. infra*).

## Accord de stage et cahier des charges

Un document doit être complété et signé avant de démarrer le stage :

- 1) Un accord de stage (obligatoire) : ce document doit impérativement être rempli et signé par l'étudiant-e et le/la responsable du stage de l'institution partenaire préalablement au début du stage et remis au/à la responsable du programme de spécialisation.

Nous recommandons également l'établissement et la signature d'un second document :

- 2) Un cahier des charges (souhaité) : il est établi par l'institution partenaire, qui liste clairement les tâches à effectuer au cours du stage. Il est signé par les deux parties, l'institution partenaire et l'étudiant-e, avant le début du stage ou en cours de mission. Ce document sert de base à la rédaction du certificat de travail par l'institution partenaire.

## Rapport de stage

Au cours et/ou à la fin de son stage – dans l'idéal, le stage devrait ménager du temps à cette activité – l'étudiant-e rend un rapport écrit au/à la responsable du programme de spécialisation. Le rapport d'environ 5 à 10 pages détaille les activités effectuées lors du stage et les compétences acquises et inclut une réflexion critique sur l'expérience. Il est complété par un certificat de travail rédigé par le/la responsable de stage de l'institution partenaire décrivant les activités accomplies et comportant un commentaire qualitatif sur le travail fourni par l'étudiant-e.

## Personnes de contact

La responsabilité du programme de spécialisation est assumée par la direction du Centre interdisciplinaire d'étude des littératures (CIEL), dont les noms sont consultables en suivant ce lien : <https://www.unil.ch/ciel/home/menuinst/le-centre/contacts.html>.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la coordinatrice du programme de spécialisation, également coordinatrice du Centre interdisciplinaire d'étude des littératures (CIEL), Joëlle Légeret, [joelle.legeret@unil.ch](mailto:joelle.legeret@unil.ch) (présente le mercredi, bureau 5140 de l'Anthropole).